

CHARTRE BIENTRAITANCE

RESPECTER LES REGLES
GENERALES D'INTIMITE
ET DE COURTOISIE

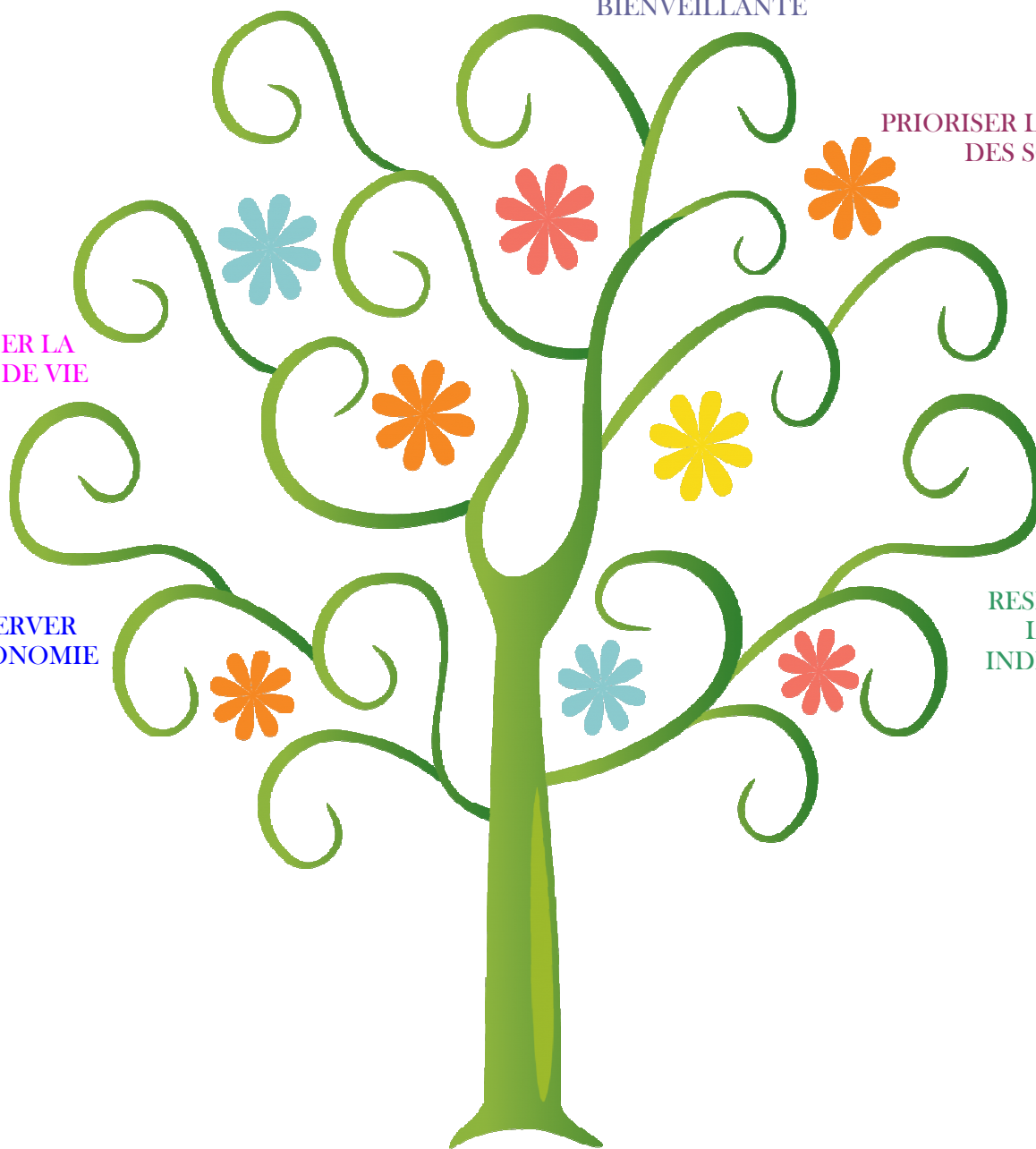
ENGAGER L'ENSEMBLE DU
PERSONNEL DANS LA
DEMARCHÉ
BIENVEILLANTE

PRIORISER LA QUALITE
DES SOINS

FAVORISER LA
QUALITE DE VIE

PRESERVER
L'AUTONOMIE

RESPECTER LES
LIBERTES
INDIVIDUELLES



ETRE BIENTRAITANT :

C'est manifester un ensemble de comportements, d'attitudes et de réflexions permanentes, personnelles et pluriprofessionnelles, qui permet de prendre en compte et de respecter le patient, le résident, et l'usager dans sa globalité, en s'adaptant aux mieux à ses besoins, à ses choix. L'objectif est de permettre une meilleure qualité de vie.

La charte de bientraitance implique réciprocité de chacun :

- ❖ *Bénévoles,*
- ❖ *Associations,*
- ❖ *Equipe Médicale,*
- ❖ *Equipe Paramédicale,*
- ❖ *Patients,*
- ❖ *Usagers,*
- ❖ *Familles Et*
- ❖ *Résidents.*

CHARTRE BIENTRAITANCE

Article 1^{er} de la déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1918 à Paris :
Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

La charte énonce l'ensemble des principes fondamentaux auxquels tout agent travaillant dans l'établissement adhère et met en œuvre dans sa pratique quotidienne.

I. Respecter les règles générales d'intimité et de courtoisie

- Considérer le résident/patient comme une personne à part entière et non comme un objet
- Frapper à la porte et attendre la réponse, avant d'entrer dans la chambre d'une personne
- Respecter les règles de politesse et de courtoisie habituellement en usage
- Supprimer les attitudes trop familières
- Toujours tracer par écrit les demandes de la personne en ce qui concerne le tutoiement ou l'utilisation du prénom

II. Prioriser la qualité des soins

- Respecter l'intimité pendant la toilette et les soins
- Assurer les soins nécessaires aux besoins vitaux et de confort du résident : hydratation, l'alimentation, la sécurité, ... sans forcer la personne
- Prendre en compte les douleurs physiques et psychologiques
- Maintenir la continence du patient/résident le plus longtemps possible

III. Respecter les libertés individuelles

- Etre à l'écoute de la personne
- Expliquer au résident/patient ce que l'on va faire
- Respecter les habitudes de vie de la personne en les adaptant à la collectivité
- Respecter la vie amoureuse des personnes âgées
- Ne portez aucun jugement, ni envers le résident/patient, ni envers ses proches
- Respecter la religion quelle qu'elle soit, ou l'absence de religion

IV. Favoriser la qualité de vie

- Favoriser les liens de la personne avec la société et ses proches
- Répondre aux besoins de communication de la personne accueillie
- Proposer un espace de vie adapté et convivial en tenant compte de ses capacités
- Proposer des activités en lien avec le PAP ou le projet de soins

V. Préserver l'autonomie

- Eviter de faire à la place du résident/patient ce qu'il peut faire lui-même

VI. Engager l'ensemble des professionnels dans la démarche bienveillante

Engagement de tout le personnel, l'encadrement et la direction

- Se questionner en continu sur ses pratiques
- Oser dire à un collègue qu'il ne respecte pas la charte
- Etre conscient que « Nul ne peut être inquiété pour avoir signalé un acte contraire à la présente charte ».

Je m'engage à suivre et à faire vivre ses principes,

La direction Le président de CME La CDU La Commission des soins

Présenté en CVS